



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

Projet « Place Madore » (Lots 1 578 291 et 1 822 234) Développement résidentiel du secteur du Boisé

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement a été déposée à l'égard du projet « Place Madore » sis sur les lots 1 578 291 et 1 822 234, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la largeur d'une rue locale soit de 12 mètres, alors que le paragraphe a) de l'article 3.2 exige une largeur minimale de 15 mètres;
- Que l'emprise d'un sentier piéton soit d'un minimum de 3 mètres, alors que le paragraphe c) de l'article 3.2 exige une largeur minimale de 4,5 mètres;
- Que la largeur minimale d'un terrain d'angle soit de 4,6 mètres, alors que l'article 4.2.2 permet que la largeur d'un terrain d'angle soit réduite à une largeur minimale de 6 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 19 janvier 2021 à 19 h 30 en visioconférence**. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit, avant 17 h le jour de la séance, par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Les personnes intéressées peuvent également assister à cette séance en direct en transmettant par écrit, au plus tard le jour de la séance à midi, une demande à cette fin et en y indiquant leurs nom, adresse municipale et adresse courriel à l'adresse : questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les diverses procédures mises en œuvre pour la tenue des séances du conseil en situation de pandémie, veuillez consulter le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca et suivre le chemin d'accès suivant : La Ville > Conseil municipal > Coronavirus - Procédure séance du conseil.

Donné ce 22 décembre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière